Bientôt conducteur d'une

motocyclette à trois roues?

Québec

Bientôt conducteur d'une motocyclette à trois roues?

Si vous êtes un nouveau conducteur d'une motocyclette à trois roues, pour circuler au Québec, vous devez :

- être titulaire d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire valide de la classe 6A (toute motocyclette);

ou

- être titulaire d'un permis d'apprenti conducteur valide de la classe 6A (toute motocyclette) **et** circuler avec un accompagnateur;

ou

- être titulaire d'un permis de conduire valide de la classe 5 (véhicule de promenade) **et** réussir le cours *Programme d'éducation à la sécurité routière – Conduite d'une motocyclette à trois roues.*

Un cours d'une journée

D'une durée de sept heures, le cours ***Programme d'éducation à la sécurité routière – Conduite d'une motocyclette à trois roues*** :

- favorise l'adoption d'une conduite sécuritaire, coopérative et responsable;
- rend apte à conduire ce type de motocyclette;
- favorise la prise de conscience des risques qui y sont associés sur le réseau routier.

Le cours est offert par les écoles de conduite pour motocyclettes reconnues par l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR).

Pour en savoir plus

www.saaq.gouv.qc.ca

C-4972 (10-04)

Société de l'assurance automobile
Québec